

Inhaltsverzeichnis

27.02.2019 Le Temps Doris Leuthard, retour dans le privé 2

Temps fort

Doris Leuthard, retour dans le privé

RETRAITE ACTIVE *Quelques semaines après son départ du gouvernement, l'ancienne ministre s'apprête à rejoindre Coop et Bell. Cette pratique est peu réglementée. Les tentatives de restriction afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts ont échoué*

BERNARD WUTHRICH, BERNE @BdWuthrich

Doris Leuthard n'aura pas été retraitée bien longtemps. Elle devrait faire son entrée au conseil d'administration du groupe Coop. Sa candidature sera présentée à l'assemblée des délégués le 28 mars pour remplacer Beth Krasna, qui se retire après quatorze ans d'activité. Doris Leuthard devrait aussi prendre place au conseil d'administration des boucheries Bell, détenues à 66% par Coop. Il n'est guère surprenant de voir l'Argovienne refaire surface si rapidement. Elle a le bon âge – 55 ans –, le bon profil, un solide réseau et une expérience politique qui ne peuvent qu'attirer les regards.

Avant même son départ, on avait déjà spéculé sur ce que pourrait être sa nouvelle vie. On l'avait annoncée au WEF, on l'avait pressentie au groupe Raiffeisen, mais les procédures ouvertes contre le président du réseau bancaire Pierin Vincenz ont définitivement écarté cette seconde hypothèse. Le 17 décembre, au moment de prendre congé de la Berne fédérale, elle avait expliqué qu'elle disparaîtrait en janvier pour partir en vacances et se consacrer à sa famille, mais qu'elle se déterminerait ensuite assez vite sur les propositions qu'elle avait reçues. «Je regarderai tout ça à partir de février», avait-elle alors déclaré. Elle avait aussi précisé qu'elle n'accepterait aucun mandat susceptible d'interférer dans les dossiers de ses ex-collègues.

Rien ne l'empêche de reprendre une activité économique. Les anciens membres du gouvernement peuvent accepter des postes rémunérés après leur retraite politique. Si leur rente (226 000 francs) et leurs nouveaux revenus dépassent le salaire annuel d'un conseiller fédéral en fonction (451 000 francs), leur rente est diminuée de la différence (voir ci-contre). Selon la Handelszeitung, qui affirme que Migros avait aussi sollicité Doris Leuthard, ces deux mandats devraient lui rapporter environ 100 000 francs chacun.

Pas de «Lex Leuenberger»

Le parlement a été tenté à plusieurs reprises de légiférer pour empêcher ce qu'on appelle le pantouflage, c'est-à-dire l'acceptation de mandats privés par un ancien conseiller fédéral ou un ancien cadre supérieur de l'administration. Après l'affaire Leuenberger (voir ci-dessous), une proposition visant à imposer un délai de carence de deux ans a été déposée. Elle n'a jamais abouti.

A la fin de l'an dernier, l'idée a été reprise par la Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national. Le principe était le même, mais le projet se contentait d'évoquer un délai d'attente «raisonnable». Adoptée par la CIP du National en novembre, la proposition a cependant été rejetée mi-février par la commission sœur du Conseil des Etats. «Elle est désormais classée», résume le président de la CIP du National, Kurt Fluri (PLR/SO). «Un délai de carence doit être imposé avant d'accepter des mandats rémunérés qui peuvent avoir un lien avec l'ancien département dirigé par les membres du Conseil fédéral», juge cependant Valérie Piller Carrard (PS/FR), favorable à cette restriction. «Il n'y a pas besoin de légiférer. Les conseillers fédéraux doivent faire preuve de bon sens et ne pas accepter de mandat problématique», relativise Michaël Buffat (UDC/VD), membre de la CIP. «Notre commission compte sur leur sens des responsabilités», confirme Pascale Bruderer (PS/AG), présidente de la CIP des Etats.

«Un conflit d'intérêts pour Hansueli Loosli»

Dans le cas présent, le mandat de Doris Leuthard, qui, selon ses propres dires, devrait équivaloir à 20%, ne pose a priori aucun problème. Tel n'est pourtant pas l'avis de l'ancienne conseillère nationale Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL), qui a fait demander que des règles soient édictées. Selon elle, le problème vient du fait que le président du conseil d'administration de Coop, Hansueli Loosli, préside aussi le conseil d'administration de Swisscom, dont la ministre de tutelle était Doris Leuthard. «C'est un clair conflit d'intérêts», a-t-elle tweeté mardi. «S'il y a conflit d'intérêts, c'est pour Hansueli Loosli lui-même», nuance le conseiller aux Etats Robert Cramer (Verts/GE).

Il aurait lui aussi souhaité que le parlement fixe des règles. «J'avais été choqué par l'affaire Schröder en Allemagne, lorsque l'ancien chancelier avait accepté un salaire de ministre chez Gazprom. L'affaire Leuenberger nous a rappelé qu'il fallait être vigilants», témoigne-t-il. Voir Doris Leuthard au conseil d'administration de Coop ne lui pose en revanche aucun problème. «Il s'agit d'une coopérative, qui ressemble plus à Pro Senectute [dont la présidente est aujourd'hui Eveline Widmer-Schlumpf, ndlr] qu'à une société à but clairement lucratif avec des rémunérations élevées. Elle va plutôt rendre service en apportant ses compétences», argumente-t-il. Sur le site Nau.ch, Doris Leuthard précise qu'elle espère apporter son expérience dans le domaine de la numérisation et du développement durable à une entreprise «proche des gens».

Doris Leuthard lors d'une conférence de presse faisant office de bilan, à Berne, le 17 décembre 2018. (PETER SCHNEIDER/KEYSTONE)

226 000 C'est la somme annuelle, en francs, que touche un conseiller fédéral après sa retraite politique.

MAIS ENCORE

Parlons argent Le revenu brut d'un conseiller fédéral est de 451 417 francs par an. A ce montant s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais non indexée de 30 000 francs par an. Le président de la Confédération perçoit en outre une indemnité annuelle de 12 000 francs.

La retraite d'un ancien conseiller fédéral s'élève à 50% du traitement d'un conseiller fédéral en fonction.

Lorsqu'un ancien conseiller fédéral perçoit en plus de sa rente un revenu professionnel ou de remplacement et que le total excède le traitement annuel d'un conseiller fédéral en fonction, sa rente est réduite à hauteur de la différence. (Source: Chancellerie fédérale.)

PARTENARIAT

Cargo Sous Terrain, la zone grise

Il n'y aurait aucun lien direct entre le futur mandat de Doris Leuthard chez Coop et son ancien département. Est-ce vraiment le cas? On peut se poser la question, car Coop est l'un des partenaires et investisseurs d'un projet dont le Conseil fédéral et sa ministre des Transports se sont occupés à au moins deux reprises: Cargo Sous Terrain (CST).

CST est un concept de ligne ferroviaire souterraine réservée aux marchandises entre les grands centres logistiques de Härkingen (SO) et Zurich, sur une distance de 70 kilomètres. Son coût est estimé à 3 milliards. Le projet est porté par vingt-cinq partenaires essentiellement privés, dont le groupe chinois Dagong, La Poste Suisse, Swisscom, les CFF, Virgin Hyperloop, Credit Suisse, la Banque cantonale de Zurich, La Mobilière, Helvetia, BKW, Migros et Coop. L'arrivée de trois nouveaux actionnaires a été annoncée mardi: l'Aéroport de Zurich, Panalpina et Schwendimann AG (recyclage et élimination des déchets).

«No comment» de Coop

En novembre 2016, le Conseil fédéral a décidé d'apporter son soutien à CST pour autant que certaines conditions soient remplies. En septembre 2018, il a annoncé qu'il était prêt à présenter un projet de loi fédérale sur les installations souterraines de transport de marchandises d'ici à la fin de l'année. Ce n'a pas été le cas. Selon l'Office fédéral des transports (OFT), il devrait être mis en consultation au printemps.

Le 23 janvier 2018, Doris Leuthard a reçu les investisseurs dans son bureau bernois. Une photo, bien visible sur le site internet de CST, a immortalisé la rencontre: elle est entourée des représentants des partenaires, en particulier du Chinois

Jianzhong Guan, président de Dagong, et de Joos Sutter, président de la direction générale de Coop. Un possible conflit d'intérêts à ce sujet a-t-il été évoqué? Le porte-parole de Coop, Urs Meier, ne répond pas à cette question.

Ce lien est-il problématique? «Si un doute est possible, c'est la preuve que notre initiative parlementaire pour un délai de carence était nécessaire», analyse Valérie Piller Carrard (PS/FR). «Il faut éviter toute forme de soupçon», acquiesce le conseiller aux Etats Robert Cramer (Verts/GE). Kurt Fluri (PLR/SO), président de la CIP du Conseil national, ne voit pour sa part «aucun problème». B. W.

Les anciens conseillers fédéraux restent rarement inactifs

MORITZ LEUENBERGER

C'est par lui que tout est arrivé. A la fin de l'année 2010, quelques semaines après son départ du Département des infrastructures qu'il a dirigé pendant quinze ans, il a accepté de faire partie du conseil d'administration de l'entreprise de construction Implenia, qui participe à de nombreuses adjudications de travaux publics, tunnels et autres. Il dira plus tard que c'était par provocation. Son mandat n'a duré que deux ans.

RUTH METZLER-ARNOLD

Retraîtée du Conseil fédéral contre sa volonté à 39 ans, Ruth Metzler-Arnold est logiquement retournée dans l'économie privée. Elle a travaillé pendant cinq ans chez Novartis, chargée du marché français puis des relations avec les investisseurs. Elle a créé sa propre société de conseil et préside Switzerland Global Enterprise, qui soutient les investisseurs suisses à l'étranger. Elle siège aussi aux conseils d'Axa, Bühler AG, Reyl & Cie SA et Swiss Medical Network.

KASPAR VILLIGER

«Servir et disparaître», aimait à dire le radical lucernois. Il est pourtant réapparu sur la scène économique après son départ du Conseil fédéral en 2003. Il a été administrateur de la NZZ, Nestlé et Swiss Re. Surtout, après la crise financière qui a mis UBS dans de telles difficultés qu'il a fallu que la Confédération et la BNS lui viennent en aide, il a pris la présidence de la banque de 2009 à 2012, ce qui a fait couler beaucoup d'encre.

JOSEPH DEISS

Etre ministre de l'Economie peut ouvrir quelques portes. Après s'être retiré de l'exécutif fédéral en 2006, Joseph Deiss a repris un enseignement à l'Université de Fribourg et a exercé des mandats pour le compte de Zurich Assurances, Kudelski, Emmi et General Electric Suisse, filiale d'Alstom. C'est néanmoins sur le terrain politique qu'il connut le couronnement de sa deuxième carrière: il présida l'Assemblée générale de l'ONU en 2009.

MICHELINE CALMY-REY

La socialiste genevoise, à qui Alain Berset a succédé en 2012, est depuis bientôt sept ans professeure invitée au Global Studies Institute de l'Université de Genève. Elle dispense un enseignement sur la politique étrangère et l'art de la négociation internationale. Elle est aussi membre d'organisations internationales telles que l'International Crisis Group et le Centre pour les relations internationales et le développement durable (CIRSD). B. W.